

L'ANTI-STRESS

journal SUD-Rail du CHSCT de L'UO Circulation Paris
Du PPC et du Siège de l'EIC PSL

SEPTEMBRE 2017

Liste des postes éligibles au forfait jours

LISTE DES POSTES ELIGIBLES FORFAIT JOURS CHSCT PSL		
POSTE	CADRE	MAITRISE
DIRIGEANT BUREAU HORAIRE LOCAL UOC PSL	x	
DIRIGEANT POLE TRAVAUX UOC PSL	x	
ASSISTANT TRAVAUX UOC PSL		x
PROJET PIVOS BATIGNOLLES ET CONSIGNES PERMANANTES	x	
ASSISTANT FORMATION PROFESSIONNELLE UOC PSL		x
ASSISTANT KN 2 POLE S	x	
ADJOINT RESPONSABLE POLE SECURITE	x	
RESPONSABLE POLE SECURITE	x	
ANALYSEUR REGULARITE	x	
ADJOINT DIRIGEANT BUREAU HORAIRE LOCAL UOC PSL		x
GUICHET REGULARITE	x	
ASSISTANT DIRIGEANT PROXIMITE CELLULE TRAVAUX		x
DIRIGEANT PROXIMITE CELLULE TRAVAUX	x	
GUICHET REGULARITE RER A	x	
ASSISTANT PILOTAGE RESSOURCES HUMAINES UOC PSL	x	
RESPONSABLE UTILISATION DU PERSONNEL	x	
CORRESPONDANT FORMATION - CHARGE DE RECRUTEMENT	x	
RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES	x	
RESP GESTION PREVISIONNELLE EMPLOI COMPETENCE / GEST. ADM	x	
DIRECTRICE D'ETABLISSEMENT EIC PARIS-SAINT-LAZARE	x	
DIRECTEUR ADJOINT EIC PARIS SAINT LAZARE	x	
ADJOINT RESPONSABLE ORGANISATION GESTION FINANCES	x	
RESPONSABLE ACHAT	x	
RESPONSABLE ORGANISATION GESTION FINANCES	x	
RESPONSABLE RH ADJOINT / RESPONSABLE RELATIONS SOCIALES	x	
RESPONSABLE COMMUNICATION INNOVATION PROJETS LOCAUX	x	
ADJOINT RESPONSABLE POLE DEVELOPPEMENT	x	
DIRECTEUR REGIONAL CIRCULATION	x	
RESPONSABLE POLE DEVELOPPEMENT	x	
CORRESPONDANT ENTREPRISES FERROVIAIRES (CRNE)	x	
RESPONSABLE DEVELOPPEMENT COMPETENCE ET FORMATION	x	
CORRESP SECU DU PERSONNEL-INCCNDIE-SURETE-ENVIRONNEMENT	x	
ADJOINT DIRIGEANT UNITE OPERATIONELLE CIRCULATION PSL	x	
DIRIGEANT UNITE OPERATIONELLE COGC	x	
DIRIGEANT UNITE OPERATIONELLE CIRCULATION PSL	x	
ADJOINT DIRIGEANT UNITE OPERATIONELLE COGC	x	
ASSISTANT DIRIGEANT PROXIMITE ARGENTEUIL PCD ASNIERES		x
ASSISTANT DIRIGEANT PROXIMITE ARGENTEUIL TRIAGE CORMELLES		x
ASSISTANT DIRIGEANT PROXIMITE BATIGNOLLES		x
DIRIGEANT PROXIMITE RESERVE ARGENTEUIL		x
DIRIGEANT PROXIMITE ARGENTEUIL PCD ASNIERES	x	
DIRIGEANT PROXIMITE PRS PSL 2	x	
DIRIGEANT PROXIMITE ARGENTEUIL TRIAGE CORMELLES	x	
DIRIGEANT PROXIMITE REGULATION DES CIRCULATIONS COGC PSL	x	
DIRIGEANT PROXIMITE RESERVE 2		x
DIRIGEANT PROXIMITE BATIGNOLLES	x	
DIRIGEANT PROXIMITE MARLY		x
DIRIGEANT PROXIMITE RESERVE 1	x	
DIRIGEANT PROXIMITE REGULATION DES CIRCULATIONS COGC PSL	x	
DIRIGEANT PROXIMITE PRS PSL 1	x	

Forfait jours:

Suite à l'ICCHSCT de septembre, sur le forfait jours, les OTS vont être établis pour les poste éligibles.

Le DUO va commencer à recevoir les agents concernés pour un entretien à partir du 20 septembre 2017.

Si les agents acceptent, ils signeront l'avenant à leur contrat et la convention individuel de forfait jours.

Les membres du CHSCT sont contre. En effet, lors de la mise en place, les agents déjà sur le poste auront le choix de refuser. Mais à l'avenir, cette signature sera une condition pour pouvoir avoir le poste. L'agent qui refusera de signer au forfait jours n'aura pas le poste. De plus, cet accord, ne garantit pas assez de protection à l'agent concerné face à sa hiérarchie.

Enregistrements téléphoniques:

Après avoir informé les CHSCT des différents services susceptibles d'appeler le PCD, après avoir posé une signalétique sur les téléphones enregistrés et après avoir refais l'annuaire de l'UO avec des pictogrammes pour signaler les numéros enregistrés, l'enregistrement des conversations téléphoniques est effectif au PCD d'Argenteuil depuis le 30 septembre 2017. La prochaine mise en exploitation se fera le 10 octobre 2017 pour Asnières poste 1 et poste 3.

GSMR:

La mise en place de la GSMR en remplacement de la radio sol train s'est faite le 30 septembre à 00h30. Pour le moment tout se passe bien, hormis le fait que certains conducteurs oublient de renseigner le numéro de leur train. Du coup, c'est le numéro de l'engin moteur qui s'affiche. Cela est sûrement du à ces formations faites à la va-vite.

Journal du CHSCT SUD-Rail UO PSL - 190 bis, avenue de Clichy - 75017 Paris - www.sudrailpsl.org
pslasud@gmail.com - Tel. SNCF : 30.47.05 - Tel. PTT : 01.44.85.01.84 - Fax. SNCF : 30.47.04 - Fax. PTT : 01.44.85.31.09

Imprimé à Paris par nos soins - Journal édité grâce aux cotisations des adhérents SUD-Rail

Attention, vous êtes filmé!!!

Le déménagement de Bat poste 3 vers le poste B (PIVOS) se fera semaine 43. Le poste 3, par sa hauteur et sa position géographique permettait à l'agent circulation d'avoir une vue d'ensemble des voies du Renblai. La nouvelle configuration prévue dans le PIVOS ne permet plus cette vue. Pour conserver cette visibilité, il a été décidé de doter le poste B d'un écran de retour, projetant une image prise en direct du remblai (pas d'enregistrement).

La caméra et l'antenne radio (pour transmettre les images) seront fixées sur le pylône côté poste D à 20 mètres du sol.

L'installation et les essais auront lieu semaine 40. La mise en service définitive interviendra en même temps que celle du poste B.

Cela constituera une aide pour l'agent circulation mais ne se substituera pas à l'utilisation d'un tableau d'occupation des voies au poste B et à l'état d'occupation des voies du postes D.



Déclarations des accidents de travail:

La déclaration des accidents de travail ne se fera plus sur papier mais en ligne. Un mail sera envoyé automatiquement au président et au secrétaire du CHSCT, à la DET, au RDET, au COSEC, au pôle S et au pôle RH.

Le DUO s'est engagé à continuer de prévenir le secrétaire du CHSCT par téléphone.



Au revoir!! poste 3. Bonjour !! Poste B:

La mise en service se fera du 23 au 27 octobre 2017. Le lundi 23 à midi, le poste 3 des Batignolles cessera le service (voies, IS, caténaires et poste D). Seul le poste 5 restera ouvert pour permettre les manœuvres du technicentre de Clichy et gérer les voies principales.

Les agents qui auraient à tenir les postes durant cette période auront des cours théoriques, des formations sur simulateur Pivos à St Denis, des formations sécurités du personnel, des formations incendies et une réunion d'équipe.

Il faudra entre 24 et 36 heures de travaux pour la mise en service des nouvelles IS. Si tout va bien, les essais débuteront le mercredi pour une mise en exploitation du poste B, le vendredi 27 octobre 2017 à midi. Il ne restera plus qu'à détruire le poste 3 et ce sera la fin d'une époque !!!



Leviers difficiles:

Suites à un état des lieux sur les leviers difficiles à manœuvrer, 4 leviers d'aiguilles ont été équipés de l'assistance hydraulique sur l'établissement en 2016.

Une nouvelle piste s'offre à l'établissement, il s'agit d'installer des sortes de coussinets à roulement à bille (4 par aiguille). Cela a été testé sur l'UO de St Cloud cette année. Cela s'avère efficace et revient moins chère que l'assistance hydraulique. Le RDET a demandé à Infrapôle un budget pour installer ces coussinets à rouleaux sur un maximum d'aiguille des postes mécaniques de l'établissement.

Projet de mise en place d'un centre de commandement unique (CCU) RER A:

La ligne A est celle qui transporte le plus de voyageurs en île de France. Mais elle est mauvaise en terme de régularité. Pour la SNCF, la RATP et le STIF c'est dû à la bigestion de cette ligne. C'est pourquoi ils ont décidé de réunir les deux entités à Vincennes au mois de décembre 2018.

Cela va entraîner la fermeture du poste de Cergy (4 AC QD et 4 aiguilleurs QB) et la suppression de la table C au COGC (5 régulateurs QE).

Le Gr III va être coupé en deux:

- la partie Paris Nanterre régulée par la table D du COGC en plus du Gr II.

- la partie Nanterre Cergy régulée par le CCU de Vincennes.

A Vincennes, il faudra 4 agents circulation à la qualification D en roulement sur un poste de type PCD (interface mistral), 4 régulateurs à la qualification E, 5 agents de réserve QE et 1 DPX. La réserve sera intégrée et les agents tourneront sur les postes QE et QD; Ces agents seront rattachés à l'UO régulation et seront dans le périmètre de notre CHSCT de l'UO PSL..

Au COGC, cela entraînera la suppression de la table C (5 agents en roulement) mais la table D va passer en 3x8 7 jours sur 7 (elle va passer de 2 agents à 5 agents en roulement). Et enfin un des deux DPX partira à Vincennes.

Au niveau de l'intervention des astreintes en cas d'incidents, il n'y aura aucun changement.

Les agents de la table C bénéficieront du RH910. Ils auront un entretien exploratoire avec leur DPX et l'assistant du pôle RH. Ils pourront si ils le souhaitent être accompagnés par un représentant du personnel. Ils devront en faire la demande par écrit auprès de leur DPX. Cet entretien vise à faire connaître ses préférences:

- de mobilité géographique
- souhait de rester sur son bassin d'emploi
- souhait de reconversion ou non.

Ils seront réalisés entre octobre 2017 et janvier 2018.

Ensuite, ils auront un entretien d'orientation (entre janvier et mars 2018). Ils pourront être accompagnés par un représentant du personnel. Lors de cet entretien, une proposition réaliste d'au moins deux emplois disponibles (dont un si possible dans la région d'appartenance ou dans le bassin d'emploi) leurs seront faits. Toutes les informations sur les mesures d'accompagnement du RH910 devront leur être communiquées.

Les travaux, pour l'installation des agents au CCU de Vincennes, seront réalisés durant l'été 2018.

En décembre 2018, il y aura 33 agents au COGC et 14 agents au CCU de Vincennes, au lieu de 35 agents aujourd'hui, soit 12 postes en plus (4 QD et 8 QE). Cela peut paraître positif si on regarde au niveau de l'UO PSL. Mais au niveau de l'établissement, on assiste encore à la destruction de poste QB pour créer des postes QE. Elle est où l'économie!!!

Pour l'instant, nous ne savons toujours pas si les agents du CCU toucheront une prime de déplacement et si les frais de transports seront pris en charge. Car pour aller à Vincennes, ils n'auront pas le choix; ils auront que les transports RATP.

La consultation du CHSCT aura lieu au mois de décembre.



Argenteuil:

Poste 5:

Concernant le dérangement du détecteur de boîte chaude (DBC), il n'y a pas de date prévue de réparation. Cela entraîne un renforcement de la STEM à Cormeilles.

Poste 3:

La demande d'un devis a été faite pour refaire la cuisine.

Bureau DPX:

Une analyse de capacité de la charge de la dalle devant le poste 3 vient d'être réalisée, en vue d'installer le bungalow pour reloger le DPX et l'assistant DPX.



PRS Paris St Lazare:

Pour permettre la mise en exploitation du poste B des Batignolles (PIVOS), du 23 au 27 octobre 2017, un service allégé sera mis en place pour les trains grandes lignes (70% des trains rouleront). Le site des Batignolles sera fermé la semaine 43, du coup l'entretien du matériel roulant se fera sur d'autres sites. Durant cette période, un grill temporaire va être mis en place sous les docks. Les voies 34 et 36 vont être ré-alimentées en courant pour pouvoir stocker les machines. Une consigne et un TOV seront mis en place au PRS.

PRS Pont-Cardinet:

Concernant les travaux du bâtiment, en 2018, des toilettes provisoires seront mise en place dans la salle du BV. Le ré-aménagement de la partie arrière du PRS se fera en 2019.

PROCHAIN CHSCT LE 14 DECEMBRE 2017

Droit de Retrait:

Depuis l'adoption de la loi du 23/12/1982, chaque salarié qui a un motif raisonnable de penser qu'il court un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé au travail doit en avertir son employeur. Si l'employeur ne supprime pas immédiatement le danger auquel est exposé le salarié, ce dernier peut se retirer de son poste de travail sans commettre de faute.



Qu'est ce qu'un danger grave?

Il s'agit d'un danger, quel qu'il soit et quelle que soit son origine, présentant un certain degré de gravité susceptible de produire un accident.

Il peut provenir de l'ambiance de travail (Stress, Souffrance au travail, Agression ou menace d'agression, Harcèlement, etc....). Tout salarié ou groupe de salariés peut se retirer d'une situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour lui ou les autres (Art-L4131-1 du Code du Travail).

Tant que persiste la situation de travail présentant un danger grave et imminent, l'employeur ne peut demander au salarié de reprendre son activité (Art-L4131-1 du Code du Travail). Le retrait est un droit et non une obligation pour le salarié. Par contre le fait de donner l'alerte est un devoir et une des obligations de sécurité du salarié.

Qu'est ce qu'un danger grave?

Il s'agit d'un danger, quel qu'il soit et quelle que soit son origine, présentant un certain degré de gravité susceptible de produire un accident.

Il peut provenir de l'ambiance de travail (Stress, Souffrance au travail, Agression ou menace d'agression, Harcèlement, etc....). Tout salarié ou groupe de salariés peut se retirer d'une situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour lui ou les autres (Art-L4131-1 du Code du Travail).

Tant que persiste la situation de travail présentant un danger grave et imminent, l'employeur ne peut demander au salarié de reprendre son activité (Art-L4131-1 du Code du Travail).

Le retrait est un droit et non une obligation pour le salarié.

Par contre le fait de donner l'alerte est un devoir et une des obligations de sécurité du salarié.

FORMATION:

Où en est-on des formations réalisées? Le chiffre avoisine les 52%. Heureusement que la formation agent E est là. 167 agents ont été formés pour 1169H soit 28% du nombre de formations prévues. 48 agents ont bénéficié d'un perfectionnement PIVOS pour 336H et 53 agents ont été formés au TGAP pour 371H. Par contre, 1 agent a eu une formation continue aiguilleur et 2 agents ont eu un perfectionnement S11. Nous sommes toujours en attente de formation manipulation détos, sectionneur, examen d'aiguille....Et, nous sommes loin des 2,5 jours de formation par agent annoncé par la DCF. La sécurité est notre cœur de métier!!! Eurêka!!! La création temporaire du poste FE au pole RH de l'EIC va améliorer tout ces dysfonctionnements. Sa mission principale est d'accompagner les agents en formation et réaliser des actions de formation pour répondre à un besoin de transfert des compétences.

COGC:

Concernant le dérangement de l'UC de la table A, le DPX a jugé que le délai d'une semaine pour la remplacer était bien trop long. Une demande a été faite à l'ESTI pour qu'il y ait toujours une UC en réserve.

Concernant le nettoyage des caissons d'UC et des UC, cela n'a jamais été fait. Un devis va être réalisé.



Vos représentants SUD-Rail au CHSCT

**DESPOIS Samuel CSRMVH PRS PSL GLIZE Stéphane CSRMVH PRS PSL
VUINÉE Vincent AMVKH Réserve Paris**